

Québec, le 3 juin 2015

**Commission d'enquête sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien*
à *Saint-Cyprien-de-Napierville***

DÉCISION portant sur la divulgation de certains éléments du
document « Profil social – Projet d'Énergie éolienne à Saint-
Cyprien-de-Napierville »

En réponse à une demande que lui avait faite la commission le 21 mai 2015 pendant la première partie de l'audience publique, Énergies Durables Kahnawà:ke inc. a déposé le 25 mai 2015 un document intitulé « Profil social – Projet d'Énergie éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville ». Ce document a été finalisé en juillet 2011.

Énergies Durables Kahnawà:ke inc. a demandé à la commission de ne pas divulguer certains éléments du document qu'elle a identifiés, en raison de leur caractère nominatif ou privé.

La commission rappelle la règle à l'effet que les documents déposés à la commission sont rendus publics. Lorsqu'une demande de non-divulgation d'un document lui est faite, elle détermine s'il peut être rendu public en tout ou en partie, en regard de l'intérêt du public à en prendre connaissance et du préjudice éventuel que sa divulgation risquerait de causer à ceux qu'ils concernent.

Après analyse du document, la commission constate que les renseignements ci-après, notamment le numéro de téléphone ou l'adresse résidentielle d'individus, sont des renseignements personnels. Pour ce motif, elle est d'avis qu'il est nécessaire d'en protéger la confidentialité.

EN CONSÉQUENCE, la commission autorise Énergies Durables Kahnawà:ke inc. à caviarder les renseignements suivants tel que demandé :

- Page 96 - Dans la case « Initiatives conjointes avec d'autres groupes intéressés » : la dernière phrase ;
- Page 97 - Dans la case « Coordonnées complètes » : le numéro de téléphone ;
- Page 99 - Dans la case « Coordonnées complètes » : le numéro de téléphone ;
- Page 100 - Dans la case « Coordonnées » : le numéro de téléphone ;
- Page 101 - Dans la case « Coordonnées complètes » : le numéro de téléphone ;

DE PLUS, la commission autorise Énergies Durables Kahnawà:ke inc. à caviarder les renseignements suivants :

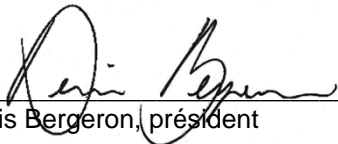
- Page 97 - Dans la case « Initiatives conjointes avec d'autres groupes intéressés » : la dernière phrase ;
- Page 100 - Dans la case « Coordonnées » : l'adresse ;
- Page 104 – Les renseignements contenus dans les coordonnées du Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle.

La commission constate que le numéro de téléphone d'une municipalité n'est pas un renseignement personnel.

EN CONSÉQUENCE, la commission n'autorise pas Énergies Durables Kahnawà:ke inc. à caviarder le renseignement suivant tel que demandé :

- Page 98 - Dans la case « Coordonnées » : le numéro de téléphone de la municipalité.

Énergies Durables Kahnawà:ke inc. devra transmettre à la commission **au plus tard le 8 juin 2015** le document « Profil social – Projet d'Énergie éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville » finalisé en juillet 2011 dont les renseignements personnels auront été caviardés suivant la présente décision. Ce document sera alors rendu public.



Denis Bergeron, président



John Haemmerli, commissaire